



Refection toiture en vue de propriete voisine

Par **deudeu**, le **23/01/2016** à **15:35**

Un artisan est en train de restaurer le toit de ma remise. Pour des questions financieres j'ai dû opter pour un toit en tôle couleur tuile rouge. Ce toit donne vers la propriété du voisin mais le bâtiment lui même n'est pas en limite de propriété mais à un mètre (ou un peu moins).

Ce voisin est furieux du choix du materiau et menace de m'intenter un procès . Qu'en est il e la loi?.

Je dois preciser que la couverture traditionnelle est de la tuile plate et que l'ancienne couverture abîmée etait en tuile mécanique

Merci de votre reponse

DLB

Par **youris**, le **23/01/2016** à **16:21**

bonjour,

cela concerne les services d'urbanisme de votre commune.

vous auriez peut être du faire une demande d'autorisation préalable pour la rénovation de la toiture dès l'instant ou vous modifiez l'aspect extérieur du bâtiment.

salutations